



Termes de référence

Pour les services d'un Prestataire individuel (IC)

Expert (e) – stratégie de communication institutionnelle

I. Information sur le poste	
Intitulé de la mission :	Expert (e) – stratégie de communication institutionnelle N/A
Numéro du poste :	****
Type de contrat :	Individual Contract
Durée de la mission :	45 jours ouvrables de travail
Lieu d'affectation:	Alger
Département/Unité :	Programme Gouvernance Démocratique
Superviseur :	Chargée du Programme Gouvernance Démocratique
II. Contexte du Projet	
<p>La révision de la Constitution algérienne qui a été adoptée le 7 février 2016 ouvre la voie à une transition vers un système plus participatif, en vue d'une transformation du mode de gouvernance. Elle découle de la volonté d'élargir les espaces démocratiques et d'asseoir une gouvernance performante comme étape avancée de la dynamique des réformes menées, devant conduire à la consécration de la primauté du droit, au renforcement de la démocratie participative dans le cadre d'un Etat démocratique, républicain et social.</p> <p>Plusieurs axes de réforme ont été privilégiés, en veillant, d'une part, à consolider certaines dispositions législatives en les rehaussant au rang de normes constitutionnelles et, d'autre part, à en introduire de nouvelles au sein de plusieurs chapitres : Etat de droit, Droits de l'Homme et libertés démocratiques, renforcement du pouvoir judiciaire. La dimension cruciale de la réforme constitutionnelle de 2016 est le renforcement de l'Etat de droit. Cette volonté peut se retrouver en filigrane de l'ensemble des modifications de la Constitution. Cet objectif est en accord avec les Objectifs du développement durable qui, à travers l'objectif 16, invitent à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p> <p>Par ailleurs, la garantie que ces nouveaux droits constitutionnels soient respectés fait elle-même l'objet de plusieurs dispositions nouvelles, notamment du nouvel article 188. Celui-ci indique que :</p>	



« Le Conseil constitutionnel peut être saisi d'une exception d'inconstitutionnalité sur renvoi de la Cour suprême ou du Conseil d'Etat, lorsque l'une des parties au procès soutient devant une juridiction que la disposition législative dont dépend l'issue du litige porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'alinéa ci-dessus sont fixées par une loi organique. »

Outre l'examen de la constitutionnalité des lois, il est habilité, lorsqu'il est saisi, par le Président de la République, le Président du Conseil de la Nation, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale ou le Premier ministre, par cinquante (50) députés ou trente (30) membres du Conseil de la Nation, à annuler toute disposition législative ou réglementaire qu'il juge inconstitutionnelle.

Afin de mettre en œuvre ces modifications constitutionnelles, le législateur ainsi que le Conseil constitutionnel doivent établir un système de recours en inconstitutionnalité suite à une saisie de particuliers. Ce nouveau système se doit d'être efficace, responsable et transparent et tout en évitant les écueils des conflits entre institutions ou ceux de l'encombrement.

Dans cette perspective, le projet : « La Constitution au service des citoyens : Appui au Conseil constitutionnel » vise à appuyer les parties prenantes à trouver des solutions rapides adaptées à leurs priorités. L'objectif serait de contribuer au renforcement des capacités nationales à mener des processus de réformes constitutionnelles et institutionnelles pour asseoir des institutions pérennes et capable afin de rapprocher la gouvernance des citoyens et de promouvoir la redevabilité et le contrôle démocratique.

L'objectif principal du projet vise à soutenir la gouvernance démocratique inclusive et efficace, à travers un appui au Conseil constitutionnel dans le cadre de la réforme constitutionnelle, afin de renforcer l'Etat de droit et l'ouverture des juridictions constitutionnelles aux citoyens, et donc à renforcer la mise en œuvre des garanties inscrites dans la Constitution.

Le soutien au Conseil constitutionnel, visant plus d'efficacité, d'ouverture et de redevabilité, est mis en œuvre à travers diverses activités structurées autour de trois piliers consistant dans

1. le renforcement de l'efficacité du Conseil constitutionnel
2. l'appui à la mise-en-place de la réforme instaurant l'exception d'inconstitutionnalité
3. le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la procédure d'exception d'inconstitutionnalité.



III. Objet de la mission

L'exception d'inconstitutionnalité étant une nouveauté dans l'arsenal juridique algérien offrant aux citoyen/nes la possibilité d'accéder à la justice constitutionnelle pour faire valoir leurs droits constitutionnels, celle-ci devra être expliquée aux médias et plus largement, au grand public dans l'optique d'une plus grande appropriation par les citoyen/nes et les justiciables.

La présente mission aura pour objet de dégager une stratégie de communication institutionnelle exhaustive assise sur le triptyque médias-sensibilisation-numérique en vue de mettre en place des plans et dispositifs de communication à destination des médias, des professionnels du droit et du grand public en adéquation avec les besoins générés par la procédure d'exception d'inconstitutionnalité et prenant en compte l'anticipation et la prévention des risques identifiés.

Responsabilités :

L'expert/e sera responsable de la formulation d'une stratégie de communication institutionnelle avec et en dehors des médias. L'expert/e procédera pour cela à l'évaluation du contexte de l'information, des technologies numériques et du paysage médiatique dans lequel évolue le Conseil constitutionnel tout en identifiant les publics cibles de l'institution en lien avec l'exception d'inconstitutionnalité en Algérie.

L'expert/e effectuera également un diagnostic des ressources internes et de l'organisation du Conseil constitutionnel en matière de communication qui permettra de dégager une stratégie de communication institutionnelle devant-être déclinée en trois plans : (a) communication avec les médias ; (b) sensibilisation des publics-cibles; (c) communication numérique.

Cette stratégie se fera en collaboration avec le Conseil constitutionnel et comportera également un volet lié au renforcement des capacités des services de la communication et des membres du Conseil constitutionnel sur les outils et pratiques de communication à développer.

L'expert/e aura pour **objectifs** de :

1. Procéder à une évaluation de l'organisation, des ressources et dispositifs mis-en-place par le Conseil constitutionnel en matière de communication
2. Analyse du contexte national médiatique et de l'information que le Conseil constitutionnel aura à investir dans son rôle nouveau de juridiction suprême du pays



3. Identifier les besoins en matière de communication institutionnelle du Conseil constitutionnel, y compris en termes d'identité de l'institution en tant que juridiction suprême du pays.
4. Identification et analyse des cibles médias et hors-médias vers lequel sera dirigée la stratégie de communication
5. Définir les axes stratégiques de la future stratégie de communication du Conseil constitutionnel en veillant à leur adaptation aux différentes cibles médias et hors-média ainsi qu'à leur adéquation avec les besoins générés par la procédure d'exception d'inconstitutionnalité
6. Décliner la stratégie en 03 plans (a) communication avec les médias ; (b) sensibilisation des publics-cibles ; (c) communication numérique. Dans chaque plan devront-êtré détaillées les actions de communication à mettre en œuvre en fonction des objectifs et des cibles.
7. Définir les objectifs opérationnels et les résultats attendus de la stratégie de communication y compris en prenant en compte les facteurs de risques
8. Définir les rôles et responsabilités au sein du Conseil constitutionnel pour l'opérationnalisation de la stratégie de communication
9. Définir un cadre de suivi et évaluation de l'opérationnalisation de la stratégie de communication

Produits attendus :

Livrable 1 : Le document de la stratégie de communication institutionnelle du Conseil constitutionnel :

Celui-ci contiendra :

- une introduction explicitant la démarche adoptée



- une analyse du contexte de l'information, numérique et des médias
- un diagnostic des ressources, dispositifs, organisation et des besoins du Conseil constitutionnel en matière de communication
- les axes stratégiques, les objectifs et les cibles, en intégrant un volet transversal relatif à l'identité de l'institution en tant que juridiction suprême du pays
- une courte présentation des 03 plans de communication (médias ; sensibilisation ; numérique) proposés et des actions qu'ils contiennent
- le rôle des différents acteurs au sein du Conseil constitutionnel (et en dehors) dans la mise en œuvre de la stratégie et des plans de communication
- les indicateurs globaux du suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Livrable 2 : Un plan de communication avec les médias

L'expert/e sera chargé/e de la formulation d'un plan de communication avec les médias devant contenir :

- l'identification des cibles par type de médias
- les objectifs du plan de communication avec les médias en tenant compte de l'anticipation des risques et de la gestion des crises
- les moyens de communication à mettre en œuvre
- les activités de renforcement de capacités des services et membres du Conseil constitutionnel à prévoir
- maquette d'un guide pour les services et les membres du Conseil constitutionnel sur les relations et la communication avec les médias
- un cadre de suivi et évaluation

Livrable 3 : Un plan de sensibilisation sur l'exception d'inconstitutionnalité à destination du grand public et des professionnels du droit

L'expert/e sera chargé/e de la formulation d'un plan de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels du droit devant contenir:

- l'identification et analyse des groupes cibles (grand public ; professionnels du droit ; lycéens ; étudiants en droit)
- la méthode et les objectifs de sensibilisation par cible
- le type d'interventions à tenir et les canaux de sensibilisation en fonction du groupe-cible



- messages clés à adresser à chaque groupe-cible
- types de support à développer
- calendrier des activités et le lieu de leur déroulement
- un cadre de suivi et d'évaluation des campagnes de sensibilisation
- les maquettes des supports de sensibilisation et les messages-clés

Livrable 4 : un plan de communication numérique

L'expert/e sera chargé/e de la formulation d'un plan de communication numérique devant contenir :

- une évaluation de l'utilisation des moyens de communication numériques par le Conseil constitutionnel à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution
- une évaluation du site internet du Conseil constitutionnel
- les objectifs et les cibles du plan de communication numérique
- des recommandations pour l'adaptation du site internet au nouveau rôle du Conseil constitutionnel en tant que juridictions suprême du pays
- des recommandations sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans la promotion des messages-clés et de l'identité du Conseil constitutionnel
- des recommandations sur l'utilisation des moyens de communication numérique à l'intérieur de l'institution (ex : intranet)
- un cadre de suivi et évaluation du plan de communication numérique

L'expert/e devra se concerter avec le bureau pays du PNUD pour l'Algérie, le Conseil constitutionnel, et le cas échéant, tout autre partenaire impliqué, pour se procurer les indications et la documentation nécessaire à la réalisation de ses livrables.

La stratégie, les plans, Les supports, les messages-clés, les formations et la campagne de sensibilisation proposés par l'expert (e) seront discutés et validés à priori par le Conseil constitutionnel et le PNUD.

IV. Compétences

Compétences de base :

- Excellentes compétences en communication publique ;
- Jugement analytique et vision stratégique
- Grand sens de la responsabilité ;
- Avoir le sens de l'organisation et de la planification ;
- Travailler de manière autonome et concertée et initier des idées innovantes ;
- Montrer un sens d'adaptabilité et de sensibilité aux différentes cultures, genre, religions, nationalités et âges ;



- Connaissance des valeurs et principes du Système des Nations Unies.

Compétences liées à la fonction :

- Connaissances approfondies et l'expertise en matière de communication institutionnelle notamment des juridictions constitutionnelles et/ou des institutions étatiques ;
- Maîtrise du fonctionnement des médias, des technologies numériques de l'information et de la communication et des outils de sensibilisation
- Très bonnes capacités d'analyse
- Excellentes aptitudes à la conceptualisation de formations pédagogiques ;
- Être familier des réalités politiques et sociales algériennes ;
- Excellentes aptitudes en matière de communication écrite en français / l'arabe et l'anglais seraient un atout;
- Bonne communication et relations interpersonnelles.

V. Qualifications

Education :	Master universitaire en communication, en droit, en sciences politiques, en journalisme, en relations publiques, en sciences sociales, en administration publique ou dans un domaine connexe.
Expérience :	<ul style="list-style-type: none"> - Un minimum de 05 ans d'expérience en matière de communication institutionnelle/publique et/ou de relation avec les médias. - Une expérience avec des institutions juridiques serait un atout - Au minimum deux expériences réussies (avec justification) de formulation de stratégies de communication institutionnelle ; - Au minimum deux expériences réussies (avec justification) de formulation de plan médias - Au minimum deux expériences réussies (avec justification) de formulation de plan de sensibilisation et de conception de campagne de sensibilisation ou campagnes similaires - Au minimum deux expériences réussies (avec justification) de formulation de plan de communication numérique et/ou d'évaluation de sites internet - Expérience de travail antérieure avec le PNUD ou le système des Nations Unies et/ou avec l'administration publique seraient un atout.
Langues :	Parfaite maîtrise de la langue française, la maîtrise de la langue arabe serait un atout.

VI – Modalités de recrutement

L'expert/e sera recruté/e pour la période du 05 janvier au 31 mars 2020 (à titre indicatif)



- Elle/il sera recruté/e à plein temps, d'un commun accord avec le PNUD;
- Elle/il sera contracté/e par le PNUD Algérie.

VII- Documents constitutifs de l'offre

- 1- CV/P11 (annexe 4) dûment rempli et signé, incluant au moins 3 personnes de référence ;
- 2- IC Formulaire de confirmation d'intérêt et disponibilité ;
- 3- Note méthodologique expliquant l'approche développée dans la formulation de la stratégie de communication institutionnelle et des 03 plans médias-sensibilisation-numérique et contenant un chronogramme indiquant les délais de réalisation des tâches et de soumission de chaque livrable.
- 4- Offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des tâches et des livrables liés au poste. Elle doit être exprimée en Dinar Algérien/dollars (pour les internationaux). L'offre financière devra être détaillée et inclura les honoraires pour les ** jours d'intervention ainsi que les éventuels frais occasionnés par la mission. Les frais de déplacements (transport et hébergement) liés à l'exécution de la mission seront à la charge du (de la) expert(e).

Livrables attendus	Montant de l'offre
Livrable 1 : Le document de la stratégie de communication institutionnelle du Conseil constitutionnel	40%
Livrable 2 : Un plan de communication avec les médias	20%



	Livrable 3 : Un plan de sensibilisation sur l'exception d'inconstitutionnalité à destination du grand public et des professionnels du droit	20%
	Livrable 4 : un plan de communication numérique	20%
	Total	100%

VIII- Critères d'évaluation des offres

Tableau évaluation technique :

Evaluation technique		Note maximum
1	Diplôme universitaire en communication publique, sciences politiques, journalisme, relation publique, droit science sociale, administration publique ou dans un domaine connexe Licence-----0 point Master-----8 points Doctorat -----10 points	10
2	Note méthodologique relative au contenu et l'approche à adopter pour l'exécution de la mission selon ses TDR :	20



	Présentation-----5 points Planification-----5 points Cohérence ----- 5 points Pertinence-----5 points	
3	<p>Expériences professionnelles en communication institutionnelle/publique et/ou en relation avec les medias</p> Moins de 5 ans -----0 point Plus de 5 ans-----5 points Un bonus de 5 points sera accordé pour une expérience avec une institution juridique <p>Expérience réussie (avec justification) de formulation de stratégie de communication institutionnelle</p> Moins de 2 ans -----0 point Plus de 2 ans-----5 points <p>Expérience réussie (avec justification) de formulation de plan medias</p> Moins de 2 ans -----0 point Plus de 2 ans-----5 points <p>Expérience réussie (avec justification) de formulation de plan de sensibilisation et de conception de campagnes</p> Moins de 2 ans -----0 point Plus de 2 ans-----5 points <p>Expérience réussie (avec justification) de formulation de plan de communication numérique et/ou d'évaluation de sites internet</p> Moins de 2 ans -----0 point Plus de 2 ans-----5 points <p>Une expérience antérieure avec le PNUD ou le système des nations unis et/ou administrations publiques</p> Aucune connaissance -----0 point Moins de 2 ans-----2 points Plus de 2 ans -----5 points	35
4	Aptitude linguistique Français/Arabe	05
Total offre technique		70



Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae détaillé en indiquant La référence du poste « Expert Communication institutionnelle _Appui au Conseil constitutionnel» à l'adresse suivante :

procurement.project.dz@undp.org

Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.